



PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 avril JANVIER 2023

Le six avril deux mille vingt-trois à vingt heures trente minutes, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en salle du Conseil à la Mairie de Belbeuf, sous la présidence de Mr Jean-Guy LECOUTEUX, Maire.

Le six avril deux mille vingt-trois à vingt heures trente minutes, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en salle du Conseil à la Mairie de Belbeuf, sous la présidence de Mr Jean-Guy LECOUTEUX, Maire.

Date de convocation : 01Avril 2023

Membres en exercice : 19

Date d'affichage : 01 Avril 2023

Présents : 13 **Votants** : 15

Etaient présents : Mr Jérôme AVONDE, Mme Catherine MERLEN, Mr Jean-Guy LECOUTEUX, Mr Olivier GENTIL, M. Laurent PANNIER, Mme Christelle MAILLARD, Mme Carole COUPLEUX, Mme Annie PRIEUR, Mr François BOENDER, Mr Jordan LEGRAND, Mr Florent FIDELIN, Mme Céline PINHEIRO, Mme Florence PIHA.

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Jordan LEGRAND.

Absents excusés : Mme Candice VABRE, Mme Françoise DENEUVE.

Absents : M. HUBLET, Mr Aurélien GAUTIER, Mme Stéphanie MARAIS, Mr Pierre LARIBLE.

Pouvoirs : Mme DENEUVE a donné pouvoir à Mme MERLEN ; Mme VABRE a donné pouvoir à Mme PINHEIRO.

Pouvoirs : Florence PIHA a donné pouvoir à Catherine MERLEN

Ordre du jour :

Approbation du procès-verbal de la précédente réunion,

➤ **EICAPER**

- Vote du compte de gestion ;
- Compte administratif ;
- Affectation de résultat ;
- Vote du Budget primitif 2023 ;
- Autoriser le Maire à signer les avenants au marché initial.

➤ **COMMUNES – FINANCES** :

- Vote du compte de gestion ;
- Compte administratif ;
- Affectation de résultat ;
- Vote du Budget primitif 2023 ;
- Autoriser M. le Maire à solliciter une subvention auprès du département rénover le toit de l'école et de choisir le devis le mieux disant soit DAUPLEY pour un montant de 13 518€ HT ;
- Impôts locaux : Fixation des taux ;
- Fiscalisation des participations aux syndicats intercommunaux ;
- Attribution des subventions.

Questions diverses :

Ensuite,

Monsieur le Maire ouvre la séance à vingt heures et 40 minutes et soumet à l'approbation du conseil municipal le procès-verbal de la réunion du 1^{er} décembre 2022, adopté à l'unanimité.

En liminaire, Monsieur le Maire explique les problématiques rencontrées dans le cadre de la construction de la piscine qui incombe de ce fait un retard de livraison de l'ouvrage. Il remet à chacun le communiqué de presse des 10 communes faisant un point précis de la situation.

Monsieur le Maire propose une visite sur site le jeudi 13 avril à 18h30 afin de constater l'avancement du projet.

DÉLIBÉRATIONS :

2023 -07 – COMPTE DE GESTION - EICAPER

Le Maire, soumet à l'approbation des conseillers municipaux le compte de gestion 2022 de l'EICAPER établi par M. le Trésorier présentant les mêmes résultats que le compte administratif 2022 présenté par le Maire, soit un excédent de 3 197 833.30 € :

- Pour la section de fonctionnement : - 51 288.97€
- Pour la section d'investissement : - 3 146 544.33€

Après avoir constaté la conformité des écritures du compte de gestion 2022 de l'EICAPER établi par M. le Trésorier avec celles du compte administratif 2022, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et/ou représentés **APPROUVE** ce compte de gestion à l'unanimité.

2023-08 – COMPTE ADMINISTRATIF EICAPER 2022

Le Maire présente aux membres du conseil municipal le compte administratif 2022 de l'EICAPER qui se résume comme suit :

- **Section de fonctionnement :**

Recettes : 111 256.97 €

Dépenses : 59 968 €

Déficit de clôture : -51 288.97 €

- **Section investissement :**

Recettes : 8 744 558.15€

Dépenses : 11 891 102.48 €

Déficit de clôture : -3 146 544.33 €

- **Restes à réaliser :**

Recettes : 4 266 038.52€

Dépenses : 6 482 796.33€

Après avoir répondu aux différentes demandes renseignements des élus, le Maire quitte la séance et Mme **COUPLEUX**, prend la présidence, puis soumet l'approbation de ce compte administratif 2022, tel que présenté, au vote des conseillers municipaux : **ADOPTÉ** à l'unanimité.

2023- 09 - AFFECTATION DES RÉSULTATS EICAPER 2022 AU BUDGET 2023

Après avoir approuvé à l'unanimité les comptes de l'exercice 2022, dont la situation se présente ainsi :

Excédent de l'exercice 2021 : 121 040.78 €

Déficit de l'exercice 2022 : -51 288.97

Excédent à affecter fin 2022 : 69 751.51

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et/ou représentés, DÉCIDE d'affecter le résultat de l'exercice 2022 à l'unanimité, comme suit :

Au compte report de la section de fonctionnement (R002) : 69 751,51 €.

2023-10 -BUDGET ANNEXE – EICAPER 2023

Après explications et échanges de vues, Monsieur le Maire, Jean-Guy LECOUTEUX, soumet au vote du conseil municipal le budget Primitif EICAPER 2023, lequel est équilibré en dépenses et en recettes :

- ✓ Pour la section de fonctionnement à : 462 637.51€
- ✓ Pour la section d'investissement à : 6 625 671.77€

FONCTIONNEMENT - BP 2023 EICAPER

DEPENSES			RECETTES		
.11	CHARGES DE GESTION GENERALE	237 637,51 €	70	PRODUITS DES SERVICES	392 886,00 €
.12	CHARGES DE PERSONNEL	20 000,00 €		TRAVAUX EN REGIE	
65	AUTRES CH. DE GESTION COURANTE		73	IMPOTS ET TAXES	
66	CHARGES FINANCIERES	205 000,00 €	74	DOTATION, SUBV. ET PARTICIPATIONS	
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES		75	AUTRES PROD.. DE GESTION COURANTE	
.22	DEPENSES IMPREVUES		76	PROUITS FINANCIERS	
68	DOTATION AUX AMORTISSEMENTS		77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	
.23	VIR. A LA SECTION D' INVESTISSEMENT		.13	ATTENUATION DE CHARGES	
			.002	EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE	69 751,51 €
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES	462 637,51 €		TOTAL RECETTES	462 637,51 €

INVESTISSEMENT - BP 2023 EICAPER

DEPENSES			RECETTES		
.001	DEFICIT REPORTE		1068	AFFECTATION RESULTAT	
16	EMPRUNTS - RBT EN CAPITAL		.21	VIR. A LA SECTION D' INVESTISSEMENT	
21	IMMOBILISATIONS	142 875,44 €		RESTES A REALISER	4 266 038,52 €
	RESTES A REALISER	6 482 796,33 €	16	EMPRUNTS	0,00 €
	SOMMES A REVERSER		13	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT	0,00 €
481	CHARGES A REPARTIR		10	FCTVA + TLE	
				RBT PRETS ET CREANCES	
			.001	EXCEDENT REPORTE	2 359 633,25 €
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES	6 625 671,77 €		TOTAL RECETTES	6 625 671,77 €

Le conseil municipal ADOPTE à l'unanimité des membres présents et/ou représentés, le budget annexe EICAPER 2023.

2023-11 -CAO DU 8 MARS 2023 - EICAPER 2023

Monsieur le Maire indique au conseil Municipal que les travaux de construction du centre aquatique intercommunal du plateau Est nécessitent la validation d'avenants au marché initial au regard de la hausse des prix en général. Ils ont été validés par 2 réunions de CAO. Il est alors nécessaire de valider ces avenants au marché initial pour les lots suivants :

CAO du 9 mars 2023 :

- ✓ LOT 4 : Plomberie sanitaire - Avenant n°2
- ✓ LOT 5 : Electricité courants forts / faibles - Avenant n°2
- ✓ LOT 7 : Menuiseries intérieures - Avenant n°3
- ✓ LOT 9 : Faux plafonds – Avenant n°2
- ✓ LOT 12 : Equipements casiers / vestiaires – Avenant n°1
- ✓ LOT 17 : Voirie et réseaux divers – Avenant n° 2

CAO du 6 avril 2023 :

- ✓ LOT 9 : Faux plafonds – Avenant n°3

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à signer ces avenants avec les entreprises titulaires des marchés.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Approuve l'exposé de Monsieur le Maire.
- Autorise Monsieur le Maire à signer les avenants au marché de l'EICAPER relatif à la création de la piscine.
- Dit que les crédits sont inscrits au budget.

2023-12– COMPTE DE GESTION DU TRESORIER MUNICIPAL 2022

Après :

- ✓ Avoir entendu et étudié le compte administratif de l'exercice 2022,
- ✓ S'être assuré que le trésorier municipal a repris dans ses écritures le montant des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres émis et celui de tous les mandats ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant l'exactitude des comptes,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion de l'exercice 2022 du trésorier municipal.

2023-13 – COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2022

Monsieur le Maire donne lecture des principaux éléments constituant le compte administratif 2022 du budget principal, qui se résume comme suit :

Section de fonctionnement :

Recettes : 2 400 774.86€

Dépenses : 2 030 156.70 €

Excédent de clôture : 310 618.16 €

Section d'investissement :

Recettes : 562 259.40 €

Dépenses : 298 859.13 €

Excédent de clôture : 263 400.27

Restes à réaliser :

Dépenses : 754 752.40 € Recettes : 34 482.00 €

Le compte administratif 2022, nous permet cette année d'affecter la somme de 325 000 € à la section d'investissement (1068), et 45 618.16 € en section de fonctionnement (R002), soit une capacité d'autofinancement (CAF) représentant près de 15 % de notre budget de fonctionnement. Ce ratio nous permet de garantir notre indépendance et de préserver notre capacité d'investir librement.

Les autres ratios du compte administratif 2022 sont également satisfaisants, comparés à ceux des collectivités de même taille que la nôtre et ceci, dans une période où le retour de l'inflation à un niveau important perturbe des équilibres budgétaires.

Après avoir entendu lecture du compte administratif 2022 du budget principal, le conseil municipal présidé à cet instant par Mme COUPLEUX, délibère sur le compte administratif dressé par Monsieur le Maire, Jean-Guy LECOUTEUX, a quitté la séance et n'a pas participé au vote :

- Lui donne acte de la présentation du compte administratif 2022,
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,

Que le Conseil approuve par 14 voix (unanimité).

2023-14– AFFECTATION DU RÉSULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2022

Après avoir approuvé à l'unanimité les comptes de l'exercice 2021 dont la situation se présente ainsi :

Résultat exercice 2022 : + 370 618.16 €

Excédent de l'exercice 2022 : + 370 618.16 €

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité des membres présents et/ou représentés, d'AFFECTER le résultat de l'exercice 2022 comme suit :

Au compte 1068 en section d'investissement : 325 000 €

Au compte report à nouveau de la section de fonctionnement (R002) : 45 618.16 €.

2023-15 -BUDGET PRIMITIF 2022 (Budget principal)

Le Maire indique que lors de la commission travaux de nombreux projets à réaliser ont vu le jour, qu'il s'agira de financer sur le budget 2023 :

- **Désinstallation de la fontaine sur la place Panetier du Roy ; installation d'une aire de jeu sur gazon.**
- **Eventuellement un city stade en lieu et place du Boulodrome (il y a 2 boulodromes sur la place).**
- **Cheminement à réaliser à partir de la Place jusqu'à la maison 33 rue des canadiens ;**
- **Muret dans le prolongement de la maison pour protéger de la route.**

Le budget qui est soumis au vote du conseil municipal a été préparé dans la droite ligne des budgets précédents et a été étudié au cours de la Commission des Finances, réunie en « toutes commissions ».

Le budget primitif fait l'objet d'un commentaire dans un document intitulé « **Note de présentation brève et synthétique du budget primitif 2023** » annexé au budget primitif.

L'endettement de la commune est inférieur à 41 euros /habitants, un niveau inférieur de plus 95 % au taux d'endettement moyen des communes de taille similaire à la nôtre.

Le projet du budget primitif 2023 est équilibré en dépenses et en recettes :

Pour la section de fonctionnement : 2 540 253,16 €

Pour la section investissement : 1 165 861,48 €

FONCTIONNEMENT - BP 2023

DEPENSES			RECETTES		
.11	CHARGES DE GESTION GENERALE	758 000,00 €	70	PRODUITS DES SERVICES	244 000,00 €
.12	CHARGES DE PERSONNEL	1 385 300,00 €		TRAVAUX EN REGIE	0,00 €
65	AUTRES CH. DE GESTION COURANTE	180 965,00 €	73	IMPOTS ET TAXES	1 857 924,00 €
66	CHARGES FINANCIERES	1 005,00 €	74	DOTATION, SUBV. ET PARTICIPATIONS	170 211,00 €
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	0,00 €	75	AUTRES PROD.. DE GESTION COURANTE	122 500,00 €
.14	ATTENUATION DE PRODUITS	0,00 €	76	PROUITS FINANCIERS	0,00 €
68	DOTATION AUX provisions	1 000,00 €	77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	0,00 €
.23	VIR. A LA SECTION D' INVESTISSEMENT	213 983,16 €	.13	ATTENUATION DE CHARGES	100 000,00 €
			.002	EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE	45 618,16 €
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES	2 540 253,16 €		TOTAL RECETTES	2 540 253,16 €

INVESTISSEMENT - BP 2023

DEPENSES			RECETTES		
.001	DEFICIT REPORTE		1068	AFFECTATION RESULTAT	325 000,00 €
16	EMPRUNTS - RBT EN CAPITAL	60 000,00 €	.21	VIR. A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	213 983,16 €
21	IMMOBILISATIONS	351 109,08 €		RESTES A REALISER	34 482,00 €
	RESTES A REALISER	754 752,40 €	16	EMPRUNTS	
	SOMMES A REVERSER	0,00 €	13	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT	
			10	FCTVA + TLE	25 000,00 €
481	CHARGES A REPARTIR			RBT PRETS ET CREANCES	11 639,00 €
			.001	EXCEDENT REPORTE	555 757,32 €
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES	1 165 861,48 €		TOTAL RECETTES	1 165 861,48 €

Le conseil municipal adopte à l'unanimité des membres présents et/ou représentés le budget primitif 2023.

2023-16 - AUTORISER LE MAIRE à DEMANDER UNE SUBVENTION POUR REPARATION PARTIELLE DU TOIT DE L'ECOLE

Monsieur Le Maire explique qu'il est de la compétence de la commune de maintenir l'école en bon état et d'assurer ainsi la sécurité des enfants qui y sont scolarisés.

Ainsi, des devis ont été sollicités pour la réfection partielle de la toiture, afin notamment d'éviter les fuites à l'intérieur des locaux, cette opération a un coût. Trois devis ont été réceptionnés :

- Couverture DAUPLEY - total H.T 13 518 € ;
- JFC Entreprise – total H.T. 13 710 € ;
- MBH – total H.T. 13 698 €.

Il semble judicieux de retenir le mieux-disant, soit la société DAUPLEY pour un montant 13 518 HT de

Ces dépenses peuvent être prises en charge jusqu'à 80 % avec l'octroi de subventions.

Le conseil municipal est invité à en délibérer.

Le Conseil Municipal **AUTORISE** :

- l'opération à l'unanimité des membres présents ou représentés ;
- Monsieur le Maire à demander la subvention auprès du Département et de l'Etat.

2023-17– LES TAUX DES IMPOTS 2023

Les taux des impôts locaux pour 2023 augmenteront de 2% pour tenir compte des coûts à supporter au titre du chantier de la piscine intercommunale en construction sur le territoire de notre commune, **les taux d'imposition s'établiront comme suit :**

- ✓ Taxe foncière sur le bâti : **47.77%** (le taux maximum à ne pas dépasser est de 129.98%)
- ✓ Taxe foncière sur le non bâti : **73.96%** (le taux maximum à ne pas dépasser est de 123.16%)
- ✓ Taxe d'habitation : **10.63%** (le taux maximum à ne pas dépasser est de 50.90%)

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité les taux cités ci-dessus.

2023-18– FISCALISATION DES PARTICIPATIONS AUX SYNDICATS INTERCOMMUNAUX

Monsieur le Maire propose que les participations aux syndicats intercommunaux soient fiscalisées, comme les années précédentes, lesquelles sont adoptées à l'unanimité et ne seront pas inscrites au BP 2023 :

- ✓ S.I.P.A.P.E.R. : 761 €
- ✓ R.A.M.I.P.E.R. : 3 832 €

2023-19 - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Les subventions feront l'objet d'une répartition lors d'une prochaine réunion du conseil municipal. Cependant, il y a lieu de procéder au paiement de la subvention 2022 d'un montant de 3000 € au bénéfice de l'APE, celui-ci ayant été rejeté à l'époque.

Le conseil municipal après en avoir délibéré DÉCIDE à l'unanimité des membres présents et/ou représentés de procéder au paiement immédiat de la subvention d'un montant de 3 000 € à l'association citée ci-dessus qui sera inscrite au BP 2023.

Questions diverses :

- Monsieur le Maire indique qu'il faut des bénévoles pour le feu de la Saint Jean le 24 juin : une paëlla sera préparée par un prestataire.
- Monsieur le Maire indique que bien que des travaux soient prévus cette année, l'école fera toujours l'objet d'une attention particulière au regard de l'utilité qu'il en est fait et du public qu'elle accueille.
- Concernant la fermeture de classe à l'école : même si cela paraît compromis des leviers existent encore pour faire marche arrière : Plusieurs rendez-vous sont prévus.

Fin de séance 22h30